

## Avis de convocation

Monsieur Pierre-Gerlier Forest  
Président-directeur général  
Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)  
945, avenue Wolfe  
Québec (Québec)  
G1V 5B3

Monsieur,

Par la présente, nous vous convoquons à l'audience de la Commission d'enquête nationale citoyenne (CeNC) qui aura lieu au 1734, George-Reed Way, à Regina (Saskatchewan) les 30 et 31 mai, et 1<sup>er</sup> juin 2024, de 9 h à 17 h, et vous enjoignons de bien vouloir rester jusqu'à la fin de l'examen ou jusqu'à ce que les commissaires vous aient remercié. Comme vous n'habitez pas à Regina (Saskatchewan), il vous est loisible d'y assister en virtuel ; il suffit d'en faire la demande.

Veillez prendre note que la Commission peut aussi organiser une séance virtuelle pour accommoder les témoins qui, comme vous, ne peuvent se libérer à l'une ou l'autre des dates déjà prévues au calendrier. Il suffit dans ce cas de communiquer par courriel avec l'avocat-conseil à l'adresse [leadcounsel@nationalcitizensinquiry.ca](mailto:leadcounsel@nationalcitizensinquiry.ca) pour prendre les dispositions nécessaires.

La Commission d'enquête nationale citoyenne est une initiative dirigée et financée par des citoyens, et est chargée d'examiner la gestion de la covid-19 au Canada. Les règles de procédure et le mandat – cadre de référence se trouvent à l'adresse <https://nationalcitizensinquiry.ca>.

La Commission est indépendante du gouvernement et n'exerce aucun pouvoir de contrainte. Tout défaut de vous conformer à la présente convocation ou aux règles de procédure ne saurait entraîner quelque responsabilité civile ou criminelle que ce soit, mais pourrait donner lieu à une constatation de manquement à votre égard.

Selon les règles de procédure de la CeNC, vous êtes tenu de fournir des exemplaires de tous les documents en votre possession, ou relevant de votre autorité, qui sont utiles dans le cadre des travaux de la CeNC, et ce dans les dix jours de la réception du présent avis. Si vous vous objectez à la présente demande, les règles de procédure de la Commission prévoient que vous fassiez parvenir à l'avocat-conseil de la Commission ([leadcounsel@nationalcitizensinquiry.ca](mailto:leadcounsel@nationalcitizensinquiry.ca)), dans les dix jours, une lettre d'objection sur la nature et la portée de ladite objection, accompagnée de tous documents justificatifs, comme un affidavit ou une autorisation.

Pour toute question sur la présente convocation ou l'application des règles de procédure, veuillez communiquer avec l'avocat-conseil de la Commission à l'adresse [leadcounsel@nationalcitizensinquiry.ca](mailto:leadcounsel@nationalcitizensinquiry.ca).

Le 11 mai 2024

Lois Post  
Lois Post pour Shawn Buckley  
Avocat-conseil, Commission d'enquête nationale citoyenne

